

# JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

**ABONNEMENTS: UN AN**  
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ: 40,00 F  
 ÉTRANGER: 50,00  
 Annexe de la « Propriété Industrielle » seule 20,00 F  
 Changement d'adresse: 0,50 F  
 Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année  
**INSERTIONS LÉGALES: 6,00 F la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
 HOTEL DU GOUVERNEMENT  
 Téléphone 30-19-21  
 Compte Chèque Postal: 301947 — Marseille

## SOMMAIRE

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale

*Garde des infirmières, dimanches et jours fériés, 3<sup>e</sup> trimestre 1975 (p. 603).*

#### DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

*Circulaire n° 75-55 du 17 juin 1975 précisant les salaires du personnel des Établissements Financiers à compter du 1<sup>er</sup> mai 1975 (p. 604).*

*Circulaire n° 75-57 du 17 juin 1975 ayant trait à une recommandation patronale concernant les salaires du personnel des Études de Notaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975 (p. 604).*

*Circulaire n° 75-58 du 18 juin 1975 ayant trait à une recommandation patronale sur les salaires minima des personnels du Commerce, de l'Artisanat de la Réparation et de l'Entretien du Ravitaillement de la Carrosserie, de l'Électricité, de l'Importation de l'Automobile ainsi que des activités connexes s'y rattachant à compter du 1<sup>er</sup> février 1975 (p. 605).*

*Circulaire n° 75-59 du 18 juin 1975 précisant les taux minima des salaires du personnel ouvrier des boulangeries pâtisseries à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975 (p. 607).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines — Service du logement

*Locaux vacants (p. 607).*

## INFORMATIONS (p. 607/610).

### INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 610 à 614)

#### Annexe au Journal de Monaco

*CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la Séance Publique du 30 mai 1975 (p. 421 à 448).*

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action sanitaire et sociale

*Garde des infirmières, dimanches et jours fériés, 3<sup>e</sup> trimestre 1975.*

*Juillet*

Dimanche 6: M<sup>me</sup> Bellando, 10, rue des Géraniums, Monte-Carlo

Dimanche 13: Sœurs du Bon-Secours, rue Emile-de-Loth, Monaco-Ville

Dimanche 20: M<sup>me</sup> Le Teno, 5, rue Princesse Antoinette, Monaco

Dimanche 27: M<sup>me</sup> Quillet-Dhersin, 34, bd d'Italie, Monte-Carlo.

## Août

- Dimanche 3 : M<sup>me</sup> Cavalière, 31, av. Hector Otto, Monaco  
 Dimanche 10 : M<sup>me</sup> Evrard, 21, rue des Orchidées, Monte-Carlo  
 Vendredi 15 : M<sup>me</sup> Rolland, 26, av. de Grande-Bretagne, Monte-Carlo  
 Dimanche 17 : M<sup>me</sup> Rolland, 26, av. de Grande-Bretagne, Monte-Carlo  
 Dimanche 24 : M<sup>me</sup> Charret, 49, rue Grimaldi, Monaco  
 Dimanche 31 : M<sup>lle</sup> B. Koefoed, 4, place du Palais, Monaco-Ville

## Septembre

- Dimanche 7 : Sœurs du Bon-Secours, rue Emile-de-Loth, Monaco-Ville  
 Dimanche 14 : M<sup>me</sup> Bertani, 9, bd Rainier III, Monaco  
 Dimanche 21 : M<sup>lle</sup> Servais, 19, bd de Suisse, Monte-Carlo  
 Dimanche 28 : M<sup>me</sup> Reynier, 51, rue Plati, Monaco.

**DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
 ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Direction du Travail et des Affaires sociales

*Circulaire n° 75-55 du 17 juin 1975 précisant les salaires  
 du personnel des Établissements Financiers à  
 compter du 1<sup>er</sup> mai 1975.*

I. — En application des dispositions de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 pris pour son application, les salaires réels du personnel des Établissements Financiers sont augmentés de 3,50 % à dater du 1<sup>er</sup> mai 1975.

Il est à noter que cet accord de salaire prend pour base de référence le salaire du mois de janvier 1975 tel qu'il résultait de la circulaire n° 75-12 du 10 février 1975.

Dans l'hypothèse où l'établissement aurait fait bénéficier son personnel d'augmentation collective pendant le premier trimestre 1975, le taux de cette augmentation viendrait en déduction de l'augmentation de 3,50 % qui vient d'être décidée.

II. — Aux salaires minima s'ajoute l'indemnité exceptionnelle de 5 % qui n'est pas assujettie à la déclaration aux Organismes Sociaux.

III. — Il est rappelé que la rémunération totale acquise par le salarié à l'occasion du travail et le nombre d'heures de travail effectuées doivent être intégralement déclarés aux Organismes Sociaux.

*Circulaire n° 75-57 du 17 juin 1975 ayant trait à une recommandation patronale concernant les salaires du personnel des Études de Notaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975.*

I. — Conformément aux dispositions de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 l'application éventuelle de cette recommandation dans la région économique voisine devra le cas échéant se répercuter sur les salaires des études de notaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975.

Il a été décidé de recommander à tous les notaires une majoration de 8 % des salaires minima correspondant aux emplois de leur personnel.

Suivant les accord précédents, les salaires effectivement versés seront majorés de la différence entre les anciens minima et ceux résultant de la majoration de 8 %.

Soit par exemple le salaire minimum actuel de 1.980 F. pour le clerc de 2<sup>e</sup> catégorie. La majoration de 8 % appliquée à ce salaire porte ce dernier à 2.138 F. La différence entre l'ancien et le nouveau minimum, c'est-à-dire 158 F, sera ajoutée au salaire effectivement payé. Si ce salaire était de 2.200 F. la majoration le portera à 2.200 F. + 158 F. = 2.358 F.

En ce qui concerne les 6 premières catégories, la majoration de 8 % donne les salaires minima suivants en chiffres arrondis, la valeur du point passant de 6 F à 6,48 F.

160	1037	(160 × 6,48)
160	1037	(160 × 6,48)
164	1063	(164 × 6,48)
170	1102	(170 × 6,48)
184	1192	(184 × 6,48)
196	1270	(196 × 6,48)

Du fait que le salaire minimum effectivement garanti pour les six premières catégories de la Convention Collective était à 1.200 F. depuis l'accord de 1974, la différence entre les anciens et les nouveaux minima doit s'ajouter à la somme de 1.200 F.

On obtient ainsi les salaires suivants :

160	1277	(1037 - 960 = 77)
160	1277	(1037 - 960 = 77)
164	1279	(1063 - 984 = 79)
170	1282	(1102 - 1020 = 82)
184	1288	(1192 - 1104 = 88)
196	1294	(1270 - 1176 = 94)

Ces mesures sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril, mais doivent s'imputer sur elles les augmentations qui auraient pu être accordées depuis l'augmentation résultant de l'accord d'avril 1974.

Elles sont prises, bien entendu, à titre provisionnel et devront s'imputer sur celles qui résulteraient d'une décision s'imposant à tous les notaires.

II. — A ces salaires s'ajoute l'indemnité exceptionnelle de 5 % qui n'est pas assujettie à la déclaration aux Organismes Sociaux.

III. — Il est rappelé que la rémunération totale acquise par le salarié à l'occasion du travail et le nombre d'heures de travail effectuées doivent être intégralement déclarés aux Organismes Sociaux.

Circulaire n° 75-58 du 18 juin 1975 ayant trait à une recommandation patronale sur les salaires minima des personnels du Commerce, de l'Artisanat de la Réparation et de l'Entretien du Ravitaillement de la Carrosserie, de l'Electricité, de l'Importation de l'Automobile ainsi que des activités connexes s'y rattachant à compter du 1<sup>er</sup> février 1975.

I. — Conformément aux dispositions de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963, l'application éventuelle de cette recommandation dans la région économique voisine devra être, le cas échéant, répercutée en Principauté aux personnels Ouvriers, Employés, Techniciens, Dessinateurs et Agents de Maîtrise de l'Industrie Métallique et des Industries Connexes à compter du 1<sup>er</sup> février 1975.

## SALAIRES

## I - PERSONNEL « OUVRIERS »

Emplois	Salaires horaires	Salaires mensuels pour 173 h 33 (1)
<i>Ouvriers de l'automobile :</i>		
Mancœuvre ordinaire .....	6,88	1.193,00
Mancœuvre de poste .....	6,88	1.193,00
Aide Mécanicien 1 <sup>er</sup> échelon ..	6,89	1.194,00
Aide Mécanicien 2 <sup>e</sup> échelon ..	6,93	1.201,00
Mécanicien 1 <sup>er</sup> échelon .....	7,50	1.300,00
Mécanicien 2 <sup>e</sup> échelon .....	7,93	1.375,00
Mécanicien 3 <sup>e</sup> échelon .....	8,32	1.442,00
Aide Tôlier 1 <sup>er</sup> échelon .....	6,89	1.194,00
Aide Tôlier 2 <sup>e</sup> échelon .....	6,93	1.201,00
Tôlier 1 <sup>er</sup> échelon .....	7,60	1.317,00
Tôlier 2 <sup>e</sup> échelon .....	8,21	1.423,00
Tôlier 3 <sup>e</sup> échelon .....	8,69	1.506,00
Aide Peintre .....	6,89	1.194,00
Ponceur .....	6,93	1.201,00
Peintre en voitures .....	7,60	1.317,00
Peintre raccordeur .....	8,58	1.487,00
Sellier .....	8,21	1.423,00
Ferreur .....	8,21	1.423,00
<b>OUVRIERS DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE :</b>		
Mancœuvre .....	6,88	1.193,00
Aide Mécanicien 1 <sup>er</sup> échelon ..	6,89	1.194,00
Aide Mécanicien 2 <sup>e</sup> échelon ..	6,93	1.201,00
Mécanicien 1 <sup>er</sup> échelon .....	7,50	1.300,00
Mécanicien 2 <sup>e</sup> échelon .....	7,93	1.375,00
Mécanicien 3 <sup>e</sup> échelon .....	8,32	1.442,00
<b>ELECTRICIEN DE L'AUTOMOBILE :</b>		
Aide électricien 1 <sup>er</sup> échelon ..	6,89	1.194,00
Aide électricien 2 <sup>e</sup> échelon ..	6,93	1.201,00
Electricien 1 <sup>er</sup> échelon .....	7,72	1.338,00
Electricien 2 <sup>e</sup> échelon .....	8,17	1.416,00
Electricien 3 <sup>e</sup> échelon .....	8,57	1.485,00
Electricien de l'Automobile ..	9,05	1.569,00

(1) ou durée équivalente.

au 1<sup>er</sup> mars 1975 aucun salaire inférieur au S.M.I.C. 1.204,67 F.

Au 1<sup>er</sup> juin 1975 aucun salaire inférieur au S.M.I.C. 1.234,15 F.

Emplois	Salaires horaires	Salaires mensuels pour 173 h. 33
<b>RADIATEURISTES :</b>		
Aide Radiateuriste 1 <sup>er</sup> échelon	6,89	1.194,00
Aide Radiateuriste 2 <sup>e</sup> échelon	6,93	1.201,00
Radiateuriste 1 <sup>er</sup> échelon .....	7,50	1.300,00
Radiateuriste 2 <sup>e</sup> échelon .....	7,93	1.375,00
Radiateuriste 3 <sup>e</sup> échelon .....	8,32	1.442,00
<b>OUVRIERS DE RÉPARATION DE CARROSSERIE :</b>		
Monteur limeur finisseur .....	7,50	1.300,00
Menuisier bois .....	7,50	1.300,00
Menuisier métallique .....	7,50	1.300,00
Charron .....	7,50	1.300,00
Sellier d'établi .....	7,50	1.300,00
Aide Ferreur 1 <sup>er</sup> échelon .....	6,89	1.194,00
Aide ferreur 2 <sup>e</sup> échelon .....	6,93	1.201,00
Ferreur 1 <sup>er</sup> échelon .....	7,60	1.317,00
Ferreur 2 <sup>e</sup> échelon .....	8,21	1.423,00
<b>OUVRIERS DE L'IMPORTATION :</b>		
Aide-Magasinier .....	6,88	1.193,00
Magasinier .....	6,89	1.194,00
Magasinier Contrôleur .....	6,93	1.201,00
Cariste .....	6,93	1.201,00

Au 1<sup>er</sup> mars 1975 aucun salaire inférieur au S.M.I.C. 1204,67 F.

Au 1<sup>er</sup> juin 1975 aucun salaire inférieur au S.M.I.C. 1234,15 F.

II - PERSONNEL «EMPLOYÉS - TECHNICIENS - AGENTS DE MAITRISE»  
Appointements minima garantis 173 h. 33 ou durée équivalente.

Coefficients	Emplois	Minima garantis
100	Personnel de nettoyage -	
	Femme de ménage .....	1.193,00
106	Agent de liaison .....	1.193,00
115	Garçon de bureau - Huissier ..	1.193,00
115	Surveillant Veilleur de nuit ...	1.193,00
116	Employé aux écritures 1 <sup>er</sup> échelon	1.239,00
118	Archiviste Fichiste .....	1.239,00
120	Téléphoniste Poste simple .....	1.239,00
123	Dactylo débutante .....	1.254,00
126,5	Employé aux écritures 2 <sup>e</sup> échelon	1.254,00
128	Pompiste .....	1.267,00
128	Dactylo 1 <sup>er</sup> degré .....	1.267,00
128	Sténodactylo débutante .....	1.267,00
132	Pointeau 1 <sup>er</sup> échelon .....	1.267,00
134	Dactylo 2 <sup>e</sup> degré .....	1.280,00
138	Téléphoniste standardiste .....	1.280,00
138	Hôtesse d'accueil .....	1.280,00
138	Sténodactylo 1 <sup>er</sup> degré .....	1.280,00
138	Aide-Magasinier .....	1.280,00
147	Sténodactylo 2 <sup>e</sup> degré .....	1.301,00
150	Aide Comptable .....	1.308,00
150	Facturier .....	1.308,00
150	Aide Caissier .....	1.308,00
150	Employé administratif 1 <sup>er</sup> échelon	1.308,00

Coefficients	Emplois	Minima garantis
150	Fichiste de Vente .....	1.308.00
155	Employé d'approvisionnement ..	1.320.00
158	Sténodactylo correspondancière ..	1.326.00
160	Pointeau 2 <sup>e</sup> échelon .....	1.331.00
160	Mécanographe .....	1.331.00
160	Magasinier .....	1.331.00
165	Employé Administratif 2 <sup>e</sup> échelon ..	1.343.00
168	Aide Vendeur prospecteur-enqu. ..	1.349.00
168	Hôtesse d'accueil de vente .....	1.349.00
175	Magasinier Vendeur 1 <sup>er</sup> échelon ..	1.366.00
	<i>Valeur du point 7,65</i>	
185	Pointeau Comptable Payeur ...	1.415.00
185	Secrétaire Sténodactylo .....	1.415.00
185	Comptable Commercial 1 <sup>er</sup> degré ..	1.415.00
185	Comptable Industriel 1 <sup>er</sup> échelon ..	1.415.00
190	Vendeur VN ou VO démonstrat. ..	1.454.00
200	Caissier .....	1.530.00
<b>AGENTS DE MAÎTRISE :</b>		
209	Magasinier Vendeur 2 <sup>e</sup> échelon ..	1.599.00
209	Chef de garage jour 1 <sup>re</sup> catégorie ..	1.599.00
209	Chef d'Equipe A .....	1.599.00
209	Vendeur qualifié VN ou VO ...	1.599.00
212	Comptable 2 <sup>e</sup> échelon .....	1.622.00
221	Chef d'Equipe B .....	1.691.00
221	Chef Garage nuit 1 <sup>re</sup> catégorie ..	1.691.00
221	Chef garage jour 2 <sup>e</sup> catégorie ..	1.691.00
222	Chef groupe comptab. 1 <sup>er</sup> échelon ..	1.698.00
232	Chef garage nuit 2 <sup>e</sup> catégorie ..	1.775.00
240	Chef garage jour 3 <sup>e</sup> catégorie ..	1.836.00
246	Réceptionnaire atelier .....	1.882.00
252	Vendeur confirmé .....	1.928.00
252	Chef garage nuit 3 <sup>e</sup> catégorie ..	1.928.00
255	Chef groupe comptab. 2 <sup>e</sup> échelon ..	1.951.00
255	Secrétaire de Direction .....	1.951.00
271	Chef de groupe de vente .....	2.073.00
271	Adjoint administratif atelier .....	2.073.00
271	Inspecteur commercial .....	2.073.00
271	Chef magasinier (minimum 3 magasiniers) .....	2.073.00
271	Contremaître A .....	2.073.00
290	Chef comptable .....	2.219.00
290	Contremaître B .....	2.219.00
290	Chef magasinier (+ de 3 magasiniers) .....	2.219.00
312	Chef d'Atelier A .....	2.387.00
340	Chef d'Atelier B .....	2.601.00
<b>EMPLOIS PARTICULIERS AUX ENTREPRISES D'IMPORTATION :</b>		
132	Surveillant principal .....	1.267.00
<b>Administratifs :</b>		
185	Agert en douane 1 <sup>er</sup> échelon ..	1.415.00
185	Agert de trafic .....	1.415.00
205	Employé qualifié .....	1.568.00
209	Agert en douane 2 <sup>e</sup> échelon ..	1.599.00
225	Acheteur .....	1.721.00
252	Acheteur principal .....	1.928.00
224	Caissier principal .....	1.714.00
230	Employé principal .....	1.760.00
270	Chef de groupe administratif ..	2.066.00
300	Chef de section .....	2.295.00

Coefficients	Emplois	Minima garantis
<b>Comptabilité :</b>		
290	Inspecteur comptable .....	2.219.00
<b>Mécanographie :</b>		
140	Perforeur .....	1.285.00
145	Vérifieur .....	1.297.00
150	Aide-opérateur .....	1.308.00
160	Opérateur 1 <sup>er</sup> échelon .....	1.331.00
175	Opérateur 2 <sup>e</sup> échelon .....	1.365.00
175	Moniteur de perforation .....	1.365.00
185	Opérateur Chef de groupe .....	1.415.00
205	Opérateur Principal .....	1.563.00
212	Chef opérateur .....	1.622.00
255	Programmeur 2 <sup>e</sup> échelon .....	1.951.00
<b>Commercial :</b>		
190	Contrôleur prospection 1 <sup>er</sup> échelon ..	1.454.00
252	Contrôleur prospection 2 <sup>e</sup> échelon ..	1.928.00
<b>Technique :</b>		
168	Employé services techniques ...	1.349.00
185	Agent technique 1 <sup>er</sup> échelon ...	1.415.00
190	Démonstrateur .....	1.454.00
221	Agent technique 2 <sup>e</sup> échelon ...	1.691.00
271	Inspecteur après-vente 1 <sup>er</sup> échelon ..	2.073.00
312	Inspecteur après-vente 2 <sup>e</sup> échelon ..	2.387.00
340	Inspecteur après-vente 3 <sup>e</sup> échelon ..	2.601.00
<b>Location sans chauffeur :</b>		
140	Gardien réceptionnaire .....	1.285.00
168	Prospecteur commercial .....	1.349.00
180	Hôtesse d'accueil .....	1.377.00
190	Préposé commercial .....	1.454.00
271	Adjoint au chef de service .....	2.073.00
<b>Chef de Stand (Aéroport, Gare) jusqu'à 20 voitures :</b>		
271	20 voitures .....	2.073.00
275	de 21 à 50 voitures .....	2.104.00
285	de 51 à 100 voitures .....	2.180.00
290	plus de 100 voitures .....	2.219.00
290	Chef de service .....	2.219.00
<b>Réparation de Carrosserie :</b>		
146	Dessinateur calqueur .....	1.299.00
172	Dessinateur de carrosserie .....	1.350.00

III - PERSONNEL « CADRES » Appointements mensuels pour 173 h. 33

*Valeur du point 27,07*

Position Ingénieurs et Cadres débutants .....	Indice	Montant
Position I .....	85	2.301.00
Position II .....	100	2.707.00
Position III A .....	114	3.086.00
Position III B .....	134	3.627.00
Position III C .....	170	4.602.00

Au 1<sup>er</sup> mars 1975 aucun salaire inférieur au S.M.I.C. 1.204,67 F.  
Au 1<sup>er</sup> juin 1975 aucun salaire inférieur au S.M.I.C. 1.234,15 F.

IV. - INDEMNITÉ DE PANIER :

L'indemnité de panier de nuit, prévue par l'article 10 des Dispositions Générales de la Convention Collective est fixée à : 6,69 F.

II. — A ces salaires s'ajoute l'indemnité exceptionnelle de 5 % qui n'est pas assujettie à la déclaration aux Organismes Sociaux.

III. — Il est rappelé que la rémunération totale acquise par le salarié à l'occasion du travail et le nombre d'heures de travail effectuées doivent être intégralement déclarés aux Organismes Sociaux.

*Circulaire n° 75-59 du 18 juin 1975 précisant les taux minima des salaires du personnel ouvrier des boulangeries pâtisseries à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975.*

I. — En application des dispositions de la Loi n° 739 du 16 mars 1963 sur les salaires et de l'Arrêté Ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 pris pour son application, les taux minima des salaires du personnel ouvrier des boulangeries pâtisseries ne peuvent en aucun cas, être inférieurs aux taux ci-après et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975:

	francs
Pain de 2 kg le kilo .....	0,2749
Pain de 700 g la pièce .....	0,1925
Pain de 500 g./400 la pièce .....	0,2443
Pain de formes spéciales 400 à 500 g. (Epis - Turbie - Charleston) la pièce .....	0,2603
Pain de 150 à 250 g (baguettes batards) la pièce.....	0,1606
Ficelles, Miches, Pan bagnat la pièce .....	0,0968
Seigles, Complets, sans sel et pains de forme spéciale (Epis, Turbie, Charleston, Fougasses) de 150 à 350 g la pièce .....	0,1881
Petits pains ordinaires :	
Longuets de 40 à 60 g. la pièce .....	0,0766
Gros-moul-bie de 500 g. la pièce .....	0,2608
Petits moul-bie de 200 g. la pièce.....	0,1723
Pains de gruau, Beurette de 150 à 250 g la pièce.....	0,1968
Pains de gruau de 100 à 110 g la pièce .....	0,1227
Pains de gruau de toutes formes de 120 à 150 g la pièce	0,1960
Petits pains de gruau, façonnage spécial la pièce.....	0,1120
Petits pains de gruau de 40 à 50 g. la pièce.....	0,1013
Gressins 60 cm de long la pièce .....	0,0839
Pain de mie le kilo cuit .....	0,6455
Croissants, Brioches, Pains au chocolat la pièce.....	0,1264
Croissants tout beurre .....	0,1364
PIZZAS-PISSALADIÈRES :	
Préparation oignons et cuisson par l'ouvrier le morceau	0,2828
Préparation prête à être placée sur la pâte le morceau..	0,1990
ROIS :	
Confection, décor exclus, Bonne qualité le kilo de farine mise en œuvre .....	8,77
Décorés .....	9,65
Heures de nuit :	
De la prise de poste à 4 h du matin l'heure.....	2,48
Indemnité de transport :	
apprentis et manœuvre exclus par jour.....	3,200
Indemnité pour frais professionnels inhérents au métier de boulanger par jour .....	9,404
Avantages en nature :	
pour le personnel employé à la fabrication 1 kg de pain par 100 kg de farine pétrie à partager (4 fûtes par jour par ouvrier) Pendant les congés annuels, forfait de 3.2500 par jour	

Partage de l'équipe :

Brigadier	9 points
Ouvrier	8 points
½ ouvrier	7 points

II. — A ces salaires s'ajoute l'indemnité exceptionnelle de 5 % qui n'est pas assujettie à la déclaration aux Organismes Sociaux.

III. — Il est rappelé que la rémunération totale acquise par le salarié à l'occasion du travail et le nombre d'heures de travail effectuées doivent être intégralement déclarés aux Organismes Sociaux.

## DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines - Service du logement

### LOCAUX VACANTS

*Avis aux prioritaires.*

Adresse	Composition	Affichage	
		du	au
14, rue Malbousquet	1 pièce, cuisine, w.c.	25-6-75	14-7-75
6, impasse des Carrières	1 pièce, cuisine, salle d'eau	1-7-75	21-7-75

L'Administrateur des Domaines  
chargé du Service du Logement,  
P. ANTONINI.

## INFORMATIONS

*Le franc de l'espoir.*

La IX<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération Nationale des GEFLUC (groupement des Entreprises Françaises dans la lutte contre le cancer) s'est tenue, le 28 juin, au Palais des Congrès sous la présidence effective de S.A.S. la Princesse.

A cette occasion, le haut comité scientifique de la Fédération a réparti 1 million de francs de l'espoir à divers services de Recherches et Instituts, de Paris et Province.

Cette nouvelle répartition porte à près de 10 millions les sommes versées par le franc de l'espoir pour la lutte contre le cancer.

A ce jour, les groupements de Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Rouen, Nantes, Roubaix, Nice, Avignon et Monaco réunissent, dans plus de 10.000 entreprises, 135.000 salariés qui cotisent, chaque mois, au franc de l'espoir.

\*\*

A l'Assemblée Générale du 28 juin, S.A.S. la Princesse — robe vert d'eau, toque blanche en forme de turban — était

accueillie par M. Marc Gorsse, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant S. E. M. le Ministre d'État; le Dr Edmond Aubert, faisant fonction de Maire en l'absence de M. Jean-Louis Médecin; M. Alexandre Oliva, Président de la Fédération des GEFLUC et M. Philippe Lajoinie, Président du GEMLUC.

Dans son allocution de bienvenue, S.A.S. la Princesse confirmait tout l'intérêt qu'Elle porte à l'aide pour la recherche contre le cancer.

Le Président Alexandre Oliva remerciait alors la Princesse d'avoir bien voulu, par Sa présence à l'Assemblée Générale, apporter un très précieux encouragement à l'œuvre entreprise par le GEMLUC.

Puis, le Professeur Bernard Halpern, Directeur du Centre de Recherches de l'Institut d'immunobiologie à l'Hôpital Broussais, faisait le point sur l'état de la recherche contre le cancer.

« Si certains progrès, soulignait-il en substance, ont été réalisés, il reste beaucoup à faire. Seule, la Science trouvera, un jour, le moyen de guérir le cancer mais de nombreuses recherches, très coûteuses s'avèrent encore indispensables et l'apport du GEFLUC y contribue pour une large part.

De son côté, le Professeur Robert de Vernejoul, Président d'Honneur de la Fédération, tenait à rappeler que l'idée du GEFLUC « était née du cœur » de M. Alexandre Oliva qui voulut ainsi faire participer la population toute entière, par le *franc de l'espoir*, à la lutte contre cancer.

Prenant, à nouveau la parole, le Président Oliva annonçait une nouvelle importante : la création de la Fédération Internationale des Groupements des Entreprises dans la lutte contre le Cancer, dont le siège, en hommage à S.A.S. la Princesse, sera à Monaco.

### Le 6<sup>e</sup> Festival International des Arts de Monte-Carlo...

...s'ouvrira par 3 représentations, les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 juillet, à 21 heures, d'un ballet en 2 actes : *Shéhérazade*, dansé par la compagnie Robert Hossein. La musique de *Shéhérazade* est de Aminollah André Hossein (le père de Robert) et sa chorégraphie de Georges Skibine.

Ce sera ensuite, le jeudi 17, le récital Arthur Rubinstein!

Le premier concert dans la Cour d'Honneur du Palais Princier aura lieu le dimanche 20 juillet, à 21 h. 30. L'Orchestre National de l'Opéra de Monte-Carlo sera placé sous la direction de Lovro von Matacic, son chef titulaire. La soliste de ce concert inaugural sera Jeannette Pilou, soprano, qui chantera 3 mélodies de Maurice Ravel. Au même programme : *L'Oiseau de Feu*, de Stravinsky et la 82<sup>e</sup> *Symphonie* dite *l'Ours*, de Haydn.

### La Musique et la Danse...

...sont de précieux auxiliaires aux sentiments altruistes, qui sommeillent en chacun de nous... ne serait-ce que pour leur permettre de s'extérioriser!

La preuve en est l'affluence record et de qualité enregistrée lors de deux soirées placées, récemment, Salle Garnier, sous la présidence effective de S.A.S. la Princesse.

La première, le 25 juin, un festival Beethoven, au profit de la Société de Saint Vincent de Paul.

La seconde, le lendemain 26, un spectacle chorégraphique dirigé par Marika Besobrasova au bénéfice des œuvres de la *Fondation Princesse Grace*.

\*\*

Franco Mannino dirigeant Beethoven (du pupitre, pour l'Ouverture de *Prométhée* et la 5<sup>e</sup> *Symphonie*; du piano, pour le 3<sup>e</sup> Concerto)... c'est, tout simplement, prodigieux! Voilà un chef de haute lignée, un pianiste admirable... et quand, en supplément au programme, il se lance dans une sorte d'improvisation, pleine d'humour et de fantaisie, sur un thème de Rigoletto; *joue un nocturne* de Chopin et fait jaillir du temps perdu le *Campanella*-de Liszt... de tels moments, croyez-moi, sont inoubliables.

\*\*

Je vais vous paraître *rétro* mais je donne volontiers toutes les extravagances du ballet que l'on dit d'avant-garde (snobs... à vos rangs... et battez vos mains) pour l'exquise poésie, la sensibilité, le charme, l'émotion, la fraîcheur, la spontanéité qui se dégagent de *Coppella*, de Léo Delibes, archétype du ballet classique, surtout quand il nous offre la trop rare occasion de voir évoluer sur notre scène nationale l'École de Danse Classique de Monte-Carlo. La chorégraphie, dans sa version traditionnelle, était réglée par Ben de Rochemont et la présence de deux *Etoiles* du *Tokyo Matsuyama Ballet*, Yoko Morishita, jolie comme savent l'être les japonaises, et Tetsuhiro Shimizu, respectivement, Médaille d'or et Médaille de bronze du dernier Concours International de Varna, ajoutait encore à l'exceptionnelle qualité du spectacle. J'en fais, avec joie, compliment à Marika Besobrasova et à sa Compagnie.

### Les prochains concerts.

Le samedi 5 juillet, dans le patio de la Villa-Musée Ile-de-France, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, le *Quintette Pro-Arte de Radio-Monte-Carlo* composé de M<sup>me</sup> Fernande Laurent-Biancheri, piano et de MM. Jean-Claude Abraham, premier violon; Jean Rey, second violon; Jean-Pierre Pigerre, alto et Alain Lambert, violoncelle donnera un concert de musique de chambre.

Au programme :

*Sonate pour violon et piano*, de Maurice Ravel, en hommage à la mémoire du compositeur à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance;

*Quintette en la mineur*, de Joseph Ryelandt;

*Quintette en do mineur*, de Ernst von Dohnanyi.

\*\*

Le dimanche 6 juillet, dernier concert de la série *Jeunes Talents*. Après l'Italie, la France, les États-Unis, la Bulgarie et la Suisse, le Brésil nous proposera un chef, Henrique Morenbaum et une soliste, Maria-Lucia Godoy, soprano.

Le programme sera uniquement consacré à la musique brésilienne avec :

*Symphonie n° 1*, de Radamès Gnatelli;

*Les bachianas brasileiras* n° 5 pour soprano et 8 violoncelles et 4 chansons de la Forêt Amazonienne, de Villa-Lobos;

*Mosaïco* pour orchestre, de Marlos Nobre.

\*\*

Le lundi 7, au Théâtre du Fort Antoine, le *Quatuor Bulgare* interprète a Schubert!

\*\*

Je vous prie de vouloir bien noter que ces concerts débuteront tous à 21 heures.

3 belles soirées en perspective pour les mélomanes.

### A la Saint Jean d'été...

...les groseilles sont mûres...

a dit je ne sais plus quel poète... un poète qui figurait d'ailleurs au programme de ma lointaine 4<sup>e</sup> B au cher Lycée de Monaco au temps où le doux M. Rose s'efforçait, patiemment, d'inculquer aux cancren chahuteurs de sa classe de français le goût de la lecture... et de la politesse.

Je ne sais plus si les derniers jardins du Ténao, du Bestagne ou de La Turbie recèlent encore, dans leurs coins ignorés, ces grappillons de perles rouges qui faisaient alors nos délices... mais je sais que l'on danse encore (et que l'on dansera toujours) la farandole autour d'*u foegu d'à San Giaune* que les mainteneurs de nos belles traditions allument Place du Palais et Place des Moulins quand l'époque est venue du solstice d'été!

Donc, à la nuit tombante, le 23 juin, à Monaco-Ville et le 24, à Monte-Carlo, la fête de la Saint-Jean a été célébrée dans la bonne humeur générale... et, aussi, dans le recueillement à l'heure solennelle et pourtant souriante des offices religieux à la Chapelle Palatine, dédiée à Saint Jean-Baptiste, et à l'Église Saint-Charles.

A Monaco-Ville, la fête est plus intime... on est, en somme, Palais compris, en famille... mais à Monte-Carlo, c'est beaucoup plus spectaculaire : sérénade et concert par la Musique Municipale, danses et chants par notre *Palladienne*, l'*Académie Provençale* de Cannes et *lou pebre d'at* aupsois... et, surtout, la présence de Saint Jean en personne... un Saint Jean tout enfant que mimait, l'autre soir, sérieux comme un petit pape (l'œil malicieux quand même) Jean-Patrice Crovetto. A ses côtés, le berger et son agneau enrubanné, les *officiels*, M. le Maire, le comité de la Saint-Jean et la foule anonyme...

...L'été a pris, me semble-t-il, un bon départ en Principauté!

### A Radio Monte-Carlo.

Le jury du Prix *Jean Antoine-Triumph Variété*, réuni du 23 au 25 juin à la Maison de la Radio du boulevard Princesse-Charlotte avait à examiner 15 émissions présentées, respectivement, par les organismes de radiodiffusion des 15 pays suivants : Allemagne (Sudwestfunk de Baden Baden), Grande-Bretagne (B.B.C.), Belgique (d'expression flamande), Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Suède, Tunisie et Yougoslavie.

La *Coupe en Or*, destinée à la meilleure émission de variétés, très musicale, permettant une diffusion dans des pays de langues différentes a été décernée à la radiodiffusion danoise pour 0-0-zéro et la *Coupe en Argent* — Coupe du Jury — récompensant la meilleure idée d'émission pour une exploitation internationale, à la radiodiffusion suédoise pour *Hypersuper panorama sportif*.

Au cours de leur séjour en Principauté, les membres du jury, accompagnés de Jack Diéval, Secrétaire Général du Prix *Jean Antoine-Triumph Variété* et Fernand Soboul, Secrétaire Général des Programmes de Radio Monte-Carlo ont été reçus, le 24 juin, à la Mairie de Monaco par M. Jean-Louis Médecin qui est, non seulement, le Premier Magistrat de notre Cité mais, également, le Directeur du Service de Presse et de Promotion de la grande station monégasque. Ils ont ensuite visité le Musée du Vieux Monaco, sous la conduite experte de MM. le Chanoine Georges Franz, Secrétaire Archiviste et Casimir Miglioretti, adjoint au Trésorier Général, du Comité National des Traditions. Nos hôtes ont pu ainsi découvrir... (et apprécier, je l'écris en connaissance de cause) quelques réalités, toujours bonnes à dire (et à montrer) du passé de chez nous!

### Photographes de la Principauté à l'honneur,

Deux membres du Cinéam, MM. Elter et Jean Perotti ont été particulièrement distingués à l'occasion de la 2<sup>e</sup> Biennale Internationale de la Côte d'Azur ciné-photos non-professionnels qui vient de se tenir à Menton.

Ils ont, en effet, remporté, chacun, un *oursin d'or*, le premier pour son diaporama *Au temps des inllénaires*; le second, pour sa photo *L'ami Vittorio*, un portrait en couleurs d'une très belle expression.

Je crois qu'ils méritent tous deux nos très sincères félicitations.

### Au Studio de Monaco.

Les *benjamins* ont fêté les 93 ans de la fondatrice de leur groupe, M<sup>me</sup> Geneste-Brousse en lui dédiant un spectacle de danses classiques et modernes, spécialement monté pour cette aimable circonstance, par Bob Masson, et présenté, à 2 reprises, le samedi 28, en soirée, et le dimanche 29 juin, en matinée, au Théâtre des Variétés.

M'associant de tout cœur à cette fête véritablement de famille, je présente, à mon tour, mes meilleurs vœux à M<sup>me</sup> Geneste-Brousse qui continue de se dévouer, corps et âme, à la cause de ses benjamins.

### Le Musée National...

...est désormais ouvert *tous les jours* de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 18 h. 30. Ce Musée présente la collection, unique au monde, de poupées d'autrefois et d'automates, que M<sup>me</sup> de Galéa a rassemblée, avec passion et goût, sa vie durant et que son petit-fils a léguée à la Principauté. Installé dans l'ancienne Villa Sauber, œuvre de Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris et de l'Opéra de Monte-Carlo, vestige racé de la Belle Époque, le Musée National s'ouvre, par de larges verrières, sur une roseraie au tracé élégant, descendant en étages qui sont autant d'étapes au pays des merveilles, vers l'avenue Princesse-Grace et la mer. Des bronzes, signés de noms illustres, jaillissent de cette calme harmonie et portent témoignage de

l'incomparable beauté que seuls peuvent créer, en se jouant des volumes et des formes, le ciseau du sculpteur... et sa sensuelle imagination.

### Tournois de gin-rummy et de backgammon.

Organisé par la Société des Bains de Mer, le 4<sup>e</sup> tournoi de gin-rummy de Monte-Carlo met aux prises 80 joueurs — personnalités du monde des arts et du monde des affaires — venus spécialement de Paris. Les enjeux de ce tournoi — qui s'achèvera le lundi 7 juillet — sont quasi fabuleux : 600.000 francs... dont 160.000 de prix, le reste étant le produit de la vente aux enchères des joueurs qui a eu lieu lors du dîner inaugural dans la Salle Empire de l'Hôtel de Paris.

\* \* \*

Le tournoi de backgammon, comptant pour la Coupe de Monaco 1975, se déroulera du jeudi 10 au lundi 14 juillet. Organisé, également, par la S.B.M., en association avec le Backgammon Management International et le World Backgammon Club — il sera, lui aussi, précédé d'un dîner-vente aux enchères des joueurs. Les parties se disputeront dans la Salle des Grâces du Casino. La remise des prix se fera au Jimmy's et sera suivie d'un dîner de gala au Monte-Carlo Sporting-Club.

### Monaco à Okinawa.

Une exposition océanique internationale, la première du genre, aura lieu à Okinawa, au Japon, du 20 juillet au 18 janvier.

Notre pays, qui fut, avec le Prince Albert 1<sup>er</sup>, le berceau de cette Science Universelle des temps modernes, et des temps à venir, qu'est l'Océanographie, participera à cette exposition dont le but : *la mer telle que nous souhaiterions la voir* a dans le sens des larges perspectives ouvertes par le projet R.A.M.O.G.E. dû, comme on le sait, à l'initiative de S.A.S. le Prince.

Le stand évoquera :

les aspects touristiques de la Principauté;  
la carrière océanographique du Prince Albert 1<sup>er</sup> et ses grandes réalisations;

le Musée Océanographique et le Bureau Hydrographique International;

les développements actuels de l'océanographie à Monaco avec, notamment, des montages audio-visuels sur la *Soucoupe Plongante* (SP 500), la *bouée laboratoire, Précontinent III*, le projet R.A.M.O.G.E. et les laboratoires d'activités marines du *Centre Scientifique de Monaco*;

le rôle primordial, enfin, de la Principauté dans l'expansion mondiale de l'océanographie.

\* \* \*

L'exposition océanique d'Okinawa donnera lieu à de nombreux congrès et séminaires.

C'est ainsi qu'une assemblée internationale réunira, du 19 au 31 juillet, 800 jeunes, âgés de 16 à 20 ans, passionnés d'océanographie.

Parmi ces jeunes venus du monde entier, la Principauté déléguera M. Robert Chanas, 17 ans, élève de terminale D au Collège Franciscain et M<sup>lle</sup> Hélène Gaziello, 18 ans, élève de 1<sup>re</sup> D au Lycée Albert 1<sup>er</sup>, qui seront accompagnés de M. Patrick Van Klaveren, Professeur de Sciences Naturelles au Collège d'Enseignement Secondaire et Technique de l'Annonciade.

Ph. F.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### GREFFE GÉNÉRAL

#### AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire de la faillite de la S.A.M. « GÉNÉRAL AUTOMOBILE MONÉGASQUE » a autorisé le syndic à faire procéder à la vente aux enchères publiques des véhicules :

Fiat 125 S Vignale, immatriculé MC. 3244;

Fiat 850 Bertone, immatriculé MC F. 792.

et a dit que les fonds ainsi réalisés seront déposés par M<sup>e</sup> Marquet, huissier à la Caisse des Dépôts et Consignations et bloqués au profit de qui il appartiendra.

Monaco, le 27 juin 1975.

Le Greffier en Chef :  
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, M. le Juge commissaire de la faillite commune dame TROLIET et sieur MOLINIE a autorisé le syndic à céder au sieur CASTELLANA, demeurant à Toulon, 1, rue Peirese, la voiture Ford, immatriculée MC 2552, dont le sieur MOLINIE est propriétaire, pour le prix de 3.000 francs, payable comptant.

Monaco, le 27 juin 1975.

Le Greffier en Chef :  
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire de la faillite de la S.A.M. « IMPRIMERIE ARTISTIQUE DE MONACO », a autorisé le syndic à faire procéder à la vente aux enchères publiques, par le Ministère de M<sup>e</sup> J.J. Marquet, huissier, du matériel, du mobilier et du papier dépendant de ladite faillite, le tout figurant sur l'inventaire déposé au Greffe Général.

Monaco, le 27 juin 1975.

Le Greffier en Chef :  
J. ARMITA.

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur le Juge commissaire de la liquidation judiciaire de la S.A.M. « SOTRANSCO », a autorisé le liquidateur à faire procéder à la résiliation du fonds de commerce exploité par ladite Société « SOTRANSCO », au 10, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo et comprenant la clientèle et l'achalandage y attaché, les archives, le matériel et mobilier selon inventaire qui sera annexé au cahier des charges, le droit au bail des locaux loués par le sieur VAN STAPPEN et la Société « DONUSCO » et ce, sur la mise à prix de SOIXANTE MILLE FRANCS, et à cet effet, désigné M<sup>e</sup> J.-C. Rey, notaire à Monaco pour procéder aux formalités de ladite vente aux enchères publiques, sous réserve d'homologation par le Tribunal de Première Instance de Monaco.

Monaco, le 27 juin 1975.

*Le Greffier en Chef :*

J. ARMITA.

**Etude de M<sup>e</sup> LOUIS-CONSTANT CROVETTO**

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte de cession de droit au bail reçu par M<sup>e</sup> L.-C. Crovetto, notaire soussigné, le 27 juin 1975, Madame Yolande ARCHEVEQUE, demeurant, 37, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, a cédé à Monsieur Pietro CAPPA, demeurant à Rome (Italie), tous ses droits sans exception ni réserve au bail des locaux à usage de magasin, situé en façade sur l'avenue Henri Dunant, entre la porte de Service de l'immeuble « SUN TOWER » et l'entrée du garage de cet immeuble, et une pièce à usage de resserre, dans lequel elle exploite un commerce de vente des articles et vêtements de puériculture pré-maman et enfants jusqu'à six ans.

Opposition, s'il y a lieu en l'étude de M<sup>e</sup> L.-C. Crovetto, notaire dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1975.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*

**Etude de M<sup>e</sup> LOUIS-CONSTANT CROVETTO**

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

*Première Insertion*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> L.C. Crovetto, notaire soussigné, le 5 mai 1975, réitéré le 30 juin 1975, Madame Pierrette Marguerite AYME, demeurant, 13, boulevard de Suisse à Monte-Carlo, a vendu, à Madame Klod ALMALEH, épouse de Monsieur Fabien LEPINE, demeurant « Le Continental » à Monte-Carlo, un fonds de commerce de librairie, papeterie, cartes postales, vente d'objets souvenirs, d'articles de bureau connu sous le nom de « LES BEAUX LIVRES » sis à Monte-Carlo, 4, rue des Iris.

Opposition s'il y a lieu en l'étude de M<sup>e</sup> L.-C. Crovetto, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1975.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*

**Etude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY**

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 2 (18 mars et) avril 1975, par le notaire soussigné, Madame Cornélie, Georgina DELERUE, veuve de Monsieur Jean KOEBELE, demeurant « Le Rayon de Soleil » avenue de la Malmaison à Villefranche-sur-Mer, a acquis de Monsieur Jacques, Jean-Claude BARON, promoteur immobilier demeurant 7, rue Paul Doumer à Beaulieu-sur-Mer, époux contractuellement séparé de biens de Madame Sylvie Rose LEGENDRE, et de Monsieur Robert, Mathias BOUCHER, et Madame Jeannine, Emilienne ARNULF, son épouse, demeurant « Pavillon Bel Air » Chemin Privé de la Darse à Villefranche-sur-Mer, un fonds de commerce de buvette-restaurant vins à emporter, exploité n<sup>o</sup> 4, rue de la Colle à Monaco-Condaminé.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du Notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1975.

*Signé : J.-C. REY.*

**Etude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY**

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

**CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE***Première Insertion*

Suivant acte reçu, le 15 avril 1975, par le notaire soussigné, Monsieur Maurice-Edouard-Noël BONI, commerçant, demeurant n° 2, rue Princesse Caroline, à Monaco, a conféré en gérance libre à Monsieur Roger PASQUIER, commerçant domicilié à Serqueux (Seine Maritime), un fonds de commerce de traiteur, rôtisseur, vente de vins fins etc... exploité n° 1, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, pour une durée d'une année à compter du 15 avril 1975.

Il a été prévu un cautionnement de DIX MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1975.

*Signé : J.-C. REY.*

**FIN DE GÉRANCE LIBRE***Première Insertion*

Le contrat de gérance libre consenti par Monsieur Georges ROCCA, employé à la S.B.M., demeurant 8, ruelle Sainte-Dévote, à Monaco-Ville, au profit de Madame Louise DANZO, sans profession, veuve de Monsieur Arnaldo SAGLIO, demeurant 4, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, par acte du 2 février 1973, relativement au fonds de commerce de fabrication et vente de pain, exploité 8, ruelle Sainte-Dévote, à Monaco-Ville, prendra fin le 14 juillet 1975.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 juillet 1975.

**AVIS**

Liquidation Judiciaire du Sieur Claude RODRIGUEZ, Gérant du fonds de commerce dénommé « COMPTOIR DU CYCLE », 19, boulevard Charles III, Monaco.

Les créanciers présumés de la Liquidation Judiciaire du Sieur Claude RODRIGUEZ, demeurant à Beausoleil, H.L.M. du Ténac, gérant du fonds de

commerce dénommé « COMPTOIR DU CYCLE », 19, bd Charles III à Monaco, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce Monégasque, à remettre au Liquidateur Judiciaire, Monsieur Roger Orecchia, Syndic de faillites, Liquidateur Judiciaire, 30, boulevard Princesse Charlotte, Monte-Carlo, leur titre de créance accompagné d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans la quinzaine de la présente insertion pour les créanciers domiciliés en Principauté de Monaco et dans le mois pour les créanciers domiciliés à l'étranger.

Les créanciers qui désirent remplir les fonctions de contrôleur peuvent faire acte de candidature.

*Le Liquidateur Judiciaire :*

R. ORECCHIA.

Société Anonyme Monégasque

**« SAMEXPORT »**

anciennement

« EXPORTATIONS INTERNATIONALES »

*Siège social :* 20, boulevard Princesse Charlotte - MONTE-CARLO

**AVIS DE CONVOCATION**

Les Actionnaires sont convoqués le 22 juillet 1975 à 9 heures au siège social, 20, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, en Assemblée générale ordinaire annuelle avec l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1974;
- 2°) Rapport des Commissaires aux comptes sur le même exercice;
- 3°) Examen du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés à la date du 31 décembre 1974; approbation s'il y a lieu; affectation des résultats;
- 4°) Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- 5°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**L'ÉCHO****CABINET SPÉCIALISÉ**

15, rue Maccarani - NICE

**LOCATION - GÉRANCE**

Aux termes d'un acte s.s.p., en date à Concarneau le 6 juin 1975, enregistré à Quimper Est le 9 juin 1975, f° 62, n° B° 73, la S.A. « TRANSIT MONACO », 29, boulevard Rainier III, a donné en location-gérance pour un an à dater du 12 juin 1975, un fonds de commerce de transports publics de marchandises matérialisé par une licence de classe A zone longue du C.T.D.T. de la Loire Atlantique, avec le matériel correspondant, à la S.A. « TRANSPORTS JAOUEN ET MASSE », lieudit Poteau Vert, 29110 - Concarneau.

Pendant la durée de la location, la S.A. « TRANSPORTS JAOUEN ET MASSE » exploitera le fonds loué à ses risques et périls sans que la S.A. « TRANSIT MONACO » puisse en rien être inquiétée.

*Pour avis unique.*

**AVIS FINANCIER****Société de Banque et d'Investissements****— SOBI —**

*Siège social :* 26, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO

La situation comptable arrêtée au 31 mai 1975 fait ressortir les éléments suivants :

— Total du Bilan ..... F 491.146.268.05

— Total du Portefeuille (effets et prélèvements d'office) ..... F 474.492.659.10

Le Portefeuille en capital est garanti par hypothèques 1<sup>er</sup> rang ou privilèges de vendeur.

— Dépôts à terme de la clientèle y compris les intérêts réinvestis en compte d'épargne SOBI ..... F 229.546.149.61

Le prochain Avis Financier paraîtra au « Journal de Monaco » du vendredi 1<sup>er</sup> août 1975.

*Le Président-Administrateur-Délégué :*  
Jean DE LA CHAUVINIÈRE.

**MÉTALLURGIQUE TECHNIQUE & COMMERCIALE**

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de francs

*Siège social :* 15, avenue Crovetto - MONACO

**AVIS DE CONVOCATION**

Les Actionnaires de la S.A. « MÉTALLURGIQUE-TECHNIQUE & COMMERCIALE » en abrégé « M.T.C. » au capital social de 100.000 francs sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, 15, avenue Crovetto à Monaco pour le 12 juillet 1975 à 10 heures afin de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1°) Lectures des Rapports du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 1974;
- 2°) Approbation des Comptes du bilan et de pertes et profits au 31 décembre 1974;
- 3°) Affectation des résultats;
- 4°) Quitus aux Administrateurs;
- 5°) Autorisation à renouveler aux Administrateurs;
- 6°) Renouvellement du mandat des Administrateurs;
- 7°) Nomination des Commissaires aux comptes;
- 8°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**S.A.M. « PROSELECT »**

Société anonyme au capital de 200.000 F

*Siège social :* 2, rue des Princes - MONACO

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les Actionnaires de la S.A.M. « PROSELECT » sont convoqués au siège social, 2, rue des Princes à Monaco pour le lundi 21 juillet 1975, à 16 heures, en Assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification de l'augmentation de capital.

*Le Conseil d'Administration.*

## SOCIÉTÉ MARITIME COMMERCIALE (SOMARCO)

Société anonyme monégasque au capital de 100.000 francs  
Siège social : 14, avenue Crovetto - MONACO

### AVIS

Messieurs les Actionnaires, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 16 juin 1975, ont décidé de poursuivre l'activité de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

### Société Anonyme Monégasque

au capital de 2.000.000 de francs

## « LES ÉDITIONS ANDRÉ SAURET »

Siège social : 8, quai Antoine 1<sup>er</sup> - MONACO

### AVIS DE CONVOCATION

Exercice 1974

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour le 21 juillet 1975 à 12 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport des Commissaires aux comptes;
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice, quitus à donner au Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes;
- Affectation des résultats de l'exercice;
- Autorisation à donner aux Administrateurs de traiter directement ou *ès-qualité* avec la Société, en vertu de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Approbation des rémunérations versées aux Administrateurs;

- Fixation de la rémunération allouée aux Commissaires aux comptes;
- Désignation de 2 Commissaires aux comptes pour les Exercices 1975-1976-1977.
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

### SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

Capital Social 100.000 Francs

## « COMPTOIR DE FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE »

« CO.FO.GE. »

Siège social : 21, avenue de l'Hermitage  
MONTE-CARLO

### AVIS DE CONVOCATION

Exercice 1974

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour le 21 juillet 1975 à 10 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux comptes;
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice, quitus à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes;
- Affectation des résultats de l'exercice;
- Autorisation à donner aux Administrateurs de traiter directement ou *ès-qualité* avec la Société en vertu de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Approbation des rémunérations versées aux Administrateurs;
- Fixation de la rémunération allouée au Commissaire aux comptes;
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*